

Assemblée générale du samedi 23 novembre 2013

Adresse : Locaux de l'Ilon – place de l'Ilon, 17 – 5000 Namur

L'assemblée générale débute à **09h30**

Composition de l'Assemblée Générale

Sont présents pour le Conseil d'Administration :

Mesdames Isabelle **DEL RUE**, Claire **PORPHYRE**, ainsi que Messieurs Jean-Pierre **DEL CHEF** (Président), Jacques **RINGLET** (Vice-président), Michel **COLLARD** (Trésorier général), Alain **GEURTEN**, Alain **KAISON**, José **NIVARLET**, Bernard **SCHERPEREEL**, Lucien **LOPEZ** (Secrétaire général).

Excusé : Patrick **FLAMENT** (mission fédérale)

Pour les délégations provinciales des parlementaires :

Bruxelles-Brabant wallon (6 représentants/6)

Messieurs Robert **Culot**, Claude **Dujardin**, Michel **Loozen**, Jean-Pierre **Mespouille**, Pierre **Vancabeke**, et Yves **Van Wallendael** (procuration de Yves Lamy).

Hainaut (8 représentants/8)

Messieurs Fabrice **Appels**, Robert **Appels**, Michel **Fohal**, Daniel **Hanotiaux**, Jacques **Lécrivain**, Guy **Lorent**, Jean-Marie **Raquez** et Jean-Marc **Tagliafero**.

Liège (9 représentants/9)

Messieurs Paul **Bayard**, Jean-Marie **Bellefroid**, Richard **Brouckmans**, Marcel **Dardinne**, André **Debatty**, Christian **Grandry**, Michel **Krawenkel**, Jean-Pierre **Lerousseaux** (avec procuration de Jacques Brand) et Alain **Vincent** (procuration de Jean-Pierre Vanhaelen).

Luxembourg (3 représentants/3)

Messieurs Paul **Groos**, André **Samu** et Michel **Thiry**.

Namur (4 représentants/4)

Messieurs Philippe **Aigret**, Michel **Regnier**, Christian **Servais** et Gérard **Trausch**.

Membre du personnel :

Madame Véronique **Laurent**.

Le président ouvre la séance et remercie les membres de l'AWBB qui lui font l'honneur d'assister à l'assemblée générale :

- Bernadette **BRESMAL** Conseil Judiciaire Luxembourg
- Jean-Claude **VANDEPUT** Procureur régional
- André **HANCOTTE** Procureur régional
- Alain **BUCHET** Président-Secrétaire CJR
- Guy **HENQUET** Président CP Namur
- Christophe **NOTELAERS** Président CP Hainaut
- José **LAUWERYS** Membre CP Namur

Hommage aux défunts

Avant d'entamer les travaux de l'assemblée générale, celle-ci se recueille à la mémoire des personnes disparues depuis l'assemblée du 15 juin 2013 :

Monsieur Joseph WILLAIN, secrétaire du club R.U. Bellaire et ancien arbitre.
Monsieur Philippe VERREYDT, ancien président FRBB
Monsieur BUCHET, papa d'Alain BUCHET
Monsieur Roger DRUGMAND, membre du CP du Luxembourg.
Monsieur COUMANNE, Président du BC Espoir Hamoir
Monsieur HAZE, Président d'Honneur du BC Huy
Monsieur BUSTIN, ancien arbitre liégeois
Monsieur LOUWETTE Jacques, trésorier de l'ABC Waremme
Monsieur BISSCHOP, ancien entraîneur liégeois
Monsieur DUJARDIN, papa de Madame Dujardin, secrétaire de l'Avenir Jupille.
Monsieur Georges SCHRAEPEN, ancien joueur du Standard de Liège
Madame PISSART, épouse de Jean-Luc Flagothier, ancien joueur de Pepinster.
Monsieur Didier DERMAUT, le fils de Claudine Deloose et beau-fils de Robert Sonveaux, secrétaire du CP Hainaut
Monsieur Dirk NAESSENS, secrétaire et coach du BBC Tournai
Monsieur Stéphane LAHAYE, ancien joueur de l'Olympic MSM, RBC JS Baulet, Ransart et du BCCG 2007.
Monsieur Jean-Claude GOSSART, ancien arbitre provincial hennuyer.
Monsieur Pol URBANIAK, ancien joueur de La Hestre, d'Erquelines et de l'Amicale Péronnes.
Monsieur Marcel COPPENOLLE, ancien arbitre et ancien président du REBC Templeuve.
Monsieur Michel BROUWET, ancien joueur de l'Olympic et de plusieurs clubs hennuyers, papa de Xavier de BROUWET, joueur à l'ABC Péronnes (1232).
Monsieur Adolphe GOSELIN, ancien secrétaire du BC Blaton (0368).
Monsieur Jean-Marie SOMVILLE, papa de Julien, affilié au New BC Alsavin Belgrade et membre de la Commission de Propagande.
Monsieur Fabrice LALMAND, le fils de Jean-Luc LALMAND, coach au Belfius Namur Capitale et au CS Bouge, et le frère d'Alexandre, joueur au CSJB Tamines. Ses sœurs jouent également au Belfius Namur Capitale.
Monsieur Julien FOKAN, joueur à Ciney puis à Braibant, affilié à Hamois.
Madame Jenny CATRAIN, épouse de Monsieur Fernand COIBION.

Monsieur Pascal VACAVANT, Président du Royal Spirou Monceau Féminin et ancien parlementaire de la province du Hainaut.

«Loin de limiter son action à son club de toujours, Pascal occupa des fonctions importantes au sein de l'A.WBB. Parlementaire de la province du Hainaut, secrétaire du groupe, il y défendait les valeurs du basket féminin, la rigueur dans la gestion des clubs, l'équité dans l'application des règlements.

D'aucuns se souviendront l'ardeur, la rage qu'il démontra quand il fallut revoir la nouvelle composition de la régionale 2 dames où il voyait une attaque ciblée contre les intérêts des clubs du Hainaut.

« Pascal laisse un vide énorme tant était grande sa capacité à organiser son club, à dénicher le budget nécessaire, saison après saison. Il fourmillait d'idées tout en faisant preuve de bon sens.

Sa disponibilité et sa chaleur n'étaient pas feintes, tout comme son attachement à la région.

Pascal était un leader naturel, quelqu'un que l'on suit de manière évidente." »

Le Royal Spirou féminin Monceau a perdu son guide,
L'association Wallonie Bruxelles de Basket-ball a perdu un de ses plus grands dirigeants,

Un grand monsieur, un très grand monsieur, s'en est allé mais son action pour le basket-ball carolo, wallon et belge restera, à jamais, inscrite dans nos mémoires !..... »

Préambule

Jean-Pierre Delchef (président) : Bienvenue à l'assemblée générale du 23 novembre 2013, première assemblée générale de la saison 2013-2014. Vous connaissez l'ordre du jour auquel nous y avons ajouté aujourd'hui une intervention de la direction technique, appelée à vous présenter en primeur le projet du 3 et 3, qui fera l'objet d'une prise de décision au mois de mars 2014. Pour ce faire, après deux réunions 'relations CP – CDA', le directeur technique viendra aux alentours de 11 heures vous présenter les finalités de ce projet appelées à dynamiser l'accueil de nos plus jeunes dans le monde du basket.

Pour l'assemblée générale d'aujourd'hui, le conseil d'administration a établi l'ordre du jour et le budget au 21.10.2013, la commission législative s'est réunie pour examiner tous les volets non financiers et la commission financière s'est réunie par deux fois pour examiner tant la présentation du budget 2014 que les modifications au TTA et vous voilà donc aujourd'hui appelés à vous prononcer sur les différents points mis à l'ordre du jour.

Le 1^{er} point, avant d'entamer l'ordre du jour ordinaire, est relatif au dossier JC Croissant.

1. Dossier Jean-Claude CROISSANT

Jean-Pierre Delchef (président) : Nous vous rappelons que l'assemblée générale de juin 2013 n'avait pas accepté la proposition du conseil d'appel. Un nouveau conseil d'appel, autrement composé, s'est penché sur le dossier et il vous appartiendra donc de prendre votre décision.

La nouvelle proposition du conseil d'appel, c'est l'interdiction à Mr JC. Croissant, membre du club Gaulois Ombret, d'exercer toute fonction officielle au sein de l'AWBB. Pour votre information, Mr JC. Croissant a démissionné du groupe parlementaire de Liège, ce qui entraîne ipso facto sa démission en tant que membre effectif. Indépendamment de cela, Mr JC. Croissant a été invité à se présenter à l'assemblée générale puisque nous voulions éviter de prendre une décision en méconnaissance de cause mais en adéquation avec les droits de la défense mais il n'a pas souhaité se présenter aujourd'hui. Par conséquent, nous passons immédiatement au vote de la proposition du conseil d'appel.

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : j'ai reçu une lettre de Mr Croissant, notre ex-collègue, qui me demande d'être le porte-parole du groupe et me demande de lire ce courrier devant tout le monde.

Jean-Pierre Delchef (président) : désolé mais, comme vous le titre à juste titre, c'est votre ex-collègue. Donc il n'y a plus de pouvoir de représentation et d'un autre côté, il appartenait à Mr Croissant de se présenter. Si on voulait un échange contradictoire, on aurait pu y répondre le cas échéant. Il n'est pas là, je ne vois pas l'utilité de lire son courrier. Que vous l'adressiez par courrier aux autres membres de l'assemblée, il n'y a aucun problème, mais ici, ce serait ne pas respecter la procédure telle qu'elle est précisée dans nos statuts.

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : il n'y a pas d'autre possibilité ?

Jean-Pierre Delchef (président) : non

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : je vous remercie.

Jean-Pierre Delchef (président) : donc il vous appartient de vous prononcer sur la proposition du conseil d'appel. Nous avons préparé des bulletins de vote.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon): dans la proposition du conseil d'appel, il est indiqué « exception faite de sa fonction de secrétaire pour une durée illimitée »

Jean-Pierre Delchef (président) : je n'ai pas cette information, mais nous l'ajouterons

Gérard Trausch (Namur) : cette sanction « a durée illimitée » ne concerne que la fonction officielle et donc pas la fonction de secrétaire ?

Jean-Pierre Delchef (président) : il est clair que si la sanction ne prévoit pas de durée déterminée, elle est à durée indéterminée et nous ne nous prononçons pas sur son statut de secrétaire ou dirigeant de club. Majorité des deux-tiers puisque nous assimilons cela à une exclusion.

Il faut un bureau de dépouillement. Alain Kaison est désigné par le conseil d'administration pour le présider et il faut un membre de chaque province : André Debatty (Liège), André Samu (Luxembourg), Michel Loozen (Bruxelles Brabant Wallon), Christian Servais (Namur), Jean-Marie Raquez (Hainaut)

Votes :

24 oui

6 non

2. Contrôle des pouvoirs des parlementaires

Jean-Pierre Delchef (président) : nous vous confirmons que 30 parlementaires sur 30 sont présents, donc la majorité simple est de 16 sur 30 pour le budget et les modifications au TTA et la majorité des deux-tiers, pour le dossier JC. Croissant et les modifications au ROI est de 20 sur 30.

3. Rapport de la commission financière (doc2)

Jean-Pierre Delchef (président) : comme je vous le disais, la commission financière s'est réunie à deux reprises pour examiner les paramètres financiers de notre assemblée générale de ce jour et je cède évidemment la parole à Mr Claude Dujardin, président de la commission.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) :

« Mesdames, Messieurs,

Comme déjà signalé lors de notre réunion de mardi avec le bureau du conseil d'administration, les membres de la Commission Financière ne sont pas heureux. Nous avons reçu, dans les délais statutaires, le budget 2014 mais celui-ci présentait des erreurs flagrantes de présentation et d'addition.

Les observations ont été faites au début du mois de novembre mais nous avons dû attendre le 19, soit 4 jours avant l'AG, pour connaître la solution apportée par le conseil d'administration avec la remarque qu'ils n'ont pas que ça à faire.

Nous sommes conscients de l'important travail que demande la gestion d'une fédération. Nous sommes conscients que n'étant pas professionnel à la fédération, c'est très difficile pour les agendas. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de priorités.

Nous pensons que budget et/ou bilan doit retenir plus d'attention.

Pour améliorer cela, nous avons proposé de participer à l'élaboration des situations mais nous sommes d'accord avec le raisonnement de notre Président, ce n'est pas le rôle d'une Commission Financière.

Nous nous limiterons donc au rôle de contrôleur.

Comme vous pouvez le lire dans le PV n°3 du 19/11/2013, après notre réunion du 11/11 à JAMBES (PVn°2) lors de la journée des cadres nous avons préparé une série de questions, qui ont reçu une prompte réponse, de notre Trésorier Général.

Merci Michel COLLARD pour la rapidité de tes réponses.

Assez disserté sur la forme, passons à l'analyse du fond :

*Le montant total des dépenses du budget 2014 est de 2.718.783 € et des recettes de 2.730.896 € donc un boni de 12.113 €
Le budget 2014 proposé initialement présentait un boni de 6.328 €.*

Après une première correction de 1000 € découverte par Michel COLLARD, nous avons constaté une discordance entre le tableau récapitulatif et le détail du poste 1031 Département Informatique-Multimédia. Nous avons aussi remarqué dans la présentation des tableaux « Excel » des comptes 5000 à 5500 des erreurs d'addition.

En résumé pour arriver aux chiffres ci-dessus et en partant du budget initial, il faut en dépenses ajouter 1000 € au poste 4207, 159 215 € au poste 5000 à 5500 et diminuer 5000 € au poste 1031.

Quant aux recettes, il faut ajouter 130.000 € au poste 1031, 6000 € au poste 1050 et 25000 € au poste 5300.

Revenons au poste 1031 Département informatique, LE GROS POSTE comme il est dit au Mémento pour la lecture du budget. En marge de ce budget, nous avons reçu une demande d'avis concernant le dossier REAL DOLMEN. Cette société a été choisie, à la majorité, au Conseil d'Administration pour remplacer notre système informatique. Après ce choix et pour respecter les statuts, la Commission Financière doit donner un avis.

Tout le monde est d'accord sur le fait que la société INFOMAT ne répond pas à notre demande. Nous avons donc reçu une page A4 de notre Trésorier Général avec trois colonnes de comparaison entre la société INFOMAT, l'ancien système avec une ajout de programme comptable EASI et enfin la société choisie.

Après avoir insisté au moins à deux reprises, nous avons reçu des explications par Alain GEURTEN et Michel COLLARD lors de notre réunion à Jambes. Qu'ils en soient remerciés.

J'ai reçu par fichier mail, les dossiers explicatifs « confidentiel ». Je n'ai donc pas transmis ces fichiers aux autres membres de la commission. On peut comprendre le caractère confidentiel pour ne pas attirer l'attention de l'ancienne société mais à partir du moment où le PV du conseil d'administration déclare avoir choisi....

La Commission Financière s'étonne qu'il n'y ait pas eu de cahier des charges. Elle s'étonne aussi qu'il n'y ait pas eu de réel appel à la concurrence.

Il a été répondu, encore une fois, que c'était une question de manque de temps.

J'ai pris le temps de me documenter. L'OS (operating système) OpenERP est apparemment un bon choix. Le fait que ce système belge est connu dans le monde entier rassure. Il ne dépend pas d'une seule personne. Quant à la partie gestion sportive, c'est moins évident. C'est du « SUR MESURE » et le temps consacré est incontrôlable.

Ceci est un avis tout à fait personnel et n'engage pas la responsabilité des autres membres de la commission.

Nous n'émettons donc aucun avis officiel sur ce dossier par manque de temps mais nous voulons attirer votre attention :

- que le risque de suppléments de prix est important surtout pour la partie gestion sportive.*
- que les dépassements de délais est presque toujours d'actualité.*

Nous vous demandons, avant la signature définitive du contrat, d'ajouter des pénalités pour ces deux points. En général, une fois ces exigences mises sur la table, la société informatique fournisseur se montre bien moins certaine de son fait qu'au cours des pourparlers commerciaux.

En conclusion, le budget finalisé par une affectation des bénéfices reportés est logique et évite ainsi un appel de fonds aux clubs pour couvrir le nouveau système informatique.

Le vote du budget s'impose, par respect du personnel et surtout pour permettre l'obtention des nombreux subsides vitaux ADEPS, ceux-ci dépendant d'une approbation. A défaut de budget, on risque d'arriver à une situation inextricable pouvant déboucher sur une situation de blocage.

C'est pourquoi, la Commission Financière vous demande d'approuver le budget mais vous demande aussi d'accepter que les cinq membres de la commission financière s'abstiennent. Notre motivation est d'attirer l'attention du conseil d'administration sur le sérieux à avoir lors de l'élaboration d'un budget ou d'un bilan mais aussi sur le manque de respect envers notre commission dans le dossier REAL DOLMEN.

Je voudrais remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration et au suivi de ce budget, en particulier le secrétaire de notre commission qui nous a fait parvenir le PV de réunion en pleine nuit. Je vous remercie de votre attention

Jean-Pierre Delchef (président) : avant de céder la parole à Michel Collard, j'ai quelques petites réactions suite à l'audition du rapport de la commission financière. Tout d'abord, je suis heureux que la part des choses ait été faite, à savoir les problèmes de forme et les questions de fond. Si la commission financière n'était pas heureuse de la forme initiale du budget 2014, le conseil d'administration non plus. Je ne parle pas d'un manque de temps mais je parle d'excès de temps pour pouvoir présenter dans les délais statutaires une première ébauche du budget. Michel Collard et moi avons passé tout le WE à tacher de remettre les chiffres en place. L'erreur est humaine, vous le savez. Maintenant nous savons que les erreurs de formules sont plus que fréquentes et que l'outil Excel, s'il est fiable, doit faire l'objet d'une certaine prudence et de certains contrôles.

Lorsqu'on s'est aperçu qu'il y avait des chiffres répétés dans chaque poste du 5000, on s'est inquiété quant à l'utilisation de ce tableau, qui s'il existe, a le mérite de permettre au conseil d'administration, à la direction technique de pouvoir gérer, justifier et défendre les subsides reçus de l'ADEPS. Nous sommes subsidiés par les pouvoirs publics, ceux-ci sont contrôlés par la cour des comptes et nous devons répondre à leurs demandes, à leurs questions, à leurs exigences dans les meilleurs délais. A titre d'exemple, je me permettrais de vous faire part d'un mail reçu mercredi de la Fédération Wallonie-Bruxelles nous demandant un complément d'information sur le bilan de 2011. Ils peuvent revenir largement en arrière et on se doit de justifier, il n'y a aucun problème. Mais s'il est alambiqué à la lecture, ce document nous permet de répondre rapidement aux questions posées.

La forme, vous l'avez relevé et nous avons réagi. Tardivement, peut être mais il faut tenir compte que tout un chacun a ses obligations professionnelles. Et pour le 5000, vous savez que le directeur technique a d'autres obligations actuellement, nous avons du attendre un jour ouvrable de plus pour pouvoir clarifier et contrôler une dernière fois les données. Suite à cela, nous avons pu corriger l'une l'autre erreur. La forme, je comprends.

Le fond, vous avez reçu en temps utile une demande d'avis pour le dossier Real Dolmen. Il faut ajouter que ce n'est pas par manque de temps qu'il n'y a pas eu de cahier de charges. La première question est de savoir qui va le rédiger. Et si un cahier des charges est établi, il faut être prudent et je suis persuadé qu'on aurait pu aboutir aujourd'hui à vous présenter un dossier complet. Si la discrétion qui est la nôtre, est acquise, il faut se rappeler que nous sommes toujours sous contrat avec Infomat jusqu'au 30 juin 2014 et que de ce côté-là, il fallait être prudent. Pour ce qui concerne la concurrence, il n'y a pas 150 firmes sur le marché. Lucien avait fait avec Alain le tour du marché et 2 firmes auraient pu répondre à nos demandes. Une, d'origine belge, au faite de la situation comptable dans notre pays

Et avantage non négligeable, composée de membres du personnel dont certains sont actifs à l'AWBB. Nous passerons donc moins de temps, comme on l'a fait avec Infomat depuis des années, à expliquer ce qu'est une mutation ou une indemnité de formation.

La question des pénalités, c'est un élément qui a déjà retenu notre attention. Et non seulement, cet élément sera repris dans le contrat, mais un élément que nous avons également abordé, suite à nos relations avec Infomat, c'est de déterminer le coût des futures interventions. Soit c'est une erreur du système qui ne peut nous être imputable et nous ne payons pas, soit c'est une demande complémentaire ou nouvelle de l'AWBB et là, il est normal que l'on soit facturé. Dans le contrat Infomat, ce n'était pas prévu et je m'étais permis de prendre langue avec le directeur d'Infomat pour trouver une solution afin d'éviter des débordements et des surcoûts.

Vous l'avez relevé, le budget au niveau des rentrées, des recettes, n'est pas lié à une indexation, ce qui veut dire que la contribution des clubs reste identique et que la fourniture du nouveau système informatique se fera sur fonds propres, sur les bénéfices des années antérieures. Vous demandez l'autorisation à l'assemblée générale d'accepter l'abstention des 5 membres de la commission financière, c'est votre droit.

C'est mon droit d'y réagir.

Que vous ne soyez pas d'accord sur la forme, oui. Mais si sur le fond, vous recommandez à l'assemblée générale de voter pour, je me pose la question de savoir si votre abstention est judicieuse. N'oublions pas que le budget est le moteur financier du fonctionnement de l'AWBB. Imaginez l'inquiétude relative, l'incompréhension des lecteurs attentifs du procès-verbal de l'assemblée générale s'ils vont voir que la commission financière recommande le vote du budget mais que ceux-ci s'abstiennent. Peut-on suggérer que vous émettiez vos réserves sur la forme, réserves que nous partageons mais qu'on puisse

s'entendre sur un vote sur le fond. Et dans ce cas là, rien n'interdit à l'assemblée générale de travailler en 2 temps : un premier vote sur la forme et un second sur le fonds.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : la commission financière voulait attirer l'attention. Cela fait plusieurs années qu'il y a un petit quelque chose et cette fois-ci, c'est un grand quelque chose. On voulait marquer le coup. Avouez que dans le dossier Real Dolmen, vous avez décidé et puis statuts obligent, vous nous avez demandé votre avis. Comment voulez vous que l'on donne notre avis sur une page A4, avec 3 colonnes ? Si je n'avais pas insisté pour avoir des éléments, on n'en saurait pas plus. Comment voulez-vous que l'on prenne position et que l'on vous donne un avis, sans éléments ?

Jean-Pierre Delchef (président) : la forme, nous l'avons rectifiée. Vous avez eu réunion le 11 novembre où on constate tous ensemble des problèmes de formules, qui n'influent en rien sur le fond et le 19 novembre, on vous propose un nouveau document.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : désolé mais le problème lié à Excel, je vous en ai parlé le 4 novembre.

Jean-Pierre Delchef (président) : les corrections vous ont été envoyées le 19 novembre (tardivement, OK). La forme a été modifiée après la réunion du 11 et avant la réunion du 19. Pour l'avenir, la responsabilité du conseil d'administration, c'est de faire le budget et votre responsabilité, c'est de le contrôler. Et pour éviter ces problèmes de formules, nous avons décidé de le soumettre aux deux membres de notre trésorerie générale, qui pourront nous aider en la matière. Je tairais, par correction, d'autres problèmes rencontrés cette année.

Pas d'autres interventions

4. Approbation du TTA

4.1. Proposition d'indexation (doc 3)

Jean-Pierre Delchef (président) : il faut d'abord, puisque la commission financière ne s'est pas uniquement préoccupée du budget mais également des modifications au TTA. Nous avons une modification au TTA relative à la problématique des lettres de sortie. La proposition du trésorier général, approuvée par le conseil d'administration est de simplifier cette procédure et reprendre les 2 montants qui peuvent être imputés aux clubs sollicitant les services d'un joueur venant de l'étranger. Sauf erreur de ma part, il y avait à ce niveau là un avis favorable de la commission financière.

Pas d'intervention

Jean-Pierre Delchef (président) : Proposition de non-indexation, proposée par le conseil d'administration. Qui, si je ne m'abuse, a reçu un avis favorable de la commission financière.

Richard Brouckmans (Liège) : si l'indexation avait eu lieu, quel aurait été le gain pour l'AWBB ?

Michel Collard (trésorier général) : je n'ai pas ici les indices santé.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : je les ai. L'indice santé au 1^{er} juillet 2013 était de 121,47. Et la prévision pour juillet 2014 est de 122,48.

Michel Collard (trésorier général) : Vu la faible augmentation prévue, je n'ai pas estimé nécessaire de faire l'indexation

Pas d'autres interventions

| LGE 9 | | | HAI 8 | | | BBW 6 | | | NAM 4 | | | LUX 3 | | | TOTAL | | | Absten |
|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|------|---------------|----|---|--------|
| Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | T | P | C | tions |
| 9 | 0 | 0 | 6 | 2 | 0 | 6 | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | ³⁰ | 28 | 2 | 0 |

4.2 Proposition de modification des articles PM4, PC87, 87bis et 87ter

| LGE 9 | | | HAI 8 | | | BBW 6 | | | NAM 4 | | | LUX 3 | | | TOTAL | | | Absten tions |
|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|------|---------------|----|---|-----------------|
| Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | T | P | C | |
| 9 | 0 | 0 | 8 | 0 | 0 | 6 | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | ³⁰ | 30 | 0 | 0 |

5 Présentation du budget de l'année civile 2014 (doc5)

Michel Collard (trésorier général) : je vais vous présenter brièvement le budget 2014, la commission financière ayant déjà décrit les principaux postes soumis à augmentation ou à modification. Il se présente en légère diminution par rapport à 2013. Sur les 2.718.783 € budgétés en dépense, 1.875.813 € sont pour le haut niveau. En parallèle, sur les 2.730.000 € budgétés en recette, 1.238.546 € sont aussi pour le haut niveau. C'est donc toujours le haut niveau qui occupe et occupera encore la plus grande partie des dépenses et recettes de l'AWBB en fonction des subsides octroyés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'AWBB doit, sur ce poste, adapter chaque année son budget en fonction de la politique sportive de la Fédération Wallonie Bruxelles. La diminution du budget résulte principalement de l'adaptation du centre de coût 'Haut Niveau' aux souhaits sportifs de la Fédération Wallonie Bruxelles. La direction générale du sport souhaite privilégier certains aspects plutôt que d'autres et adapte donc sa capacité de subvention à ses vues. Nous sommes, pour ce poste budgétaire, entièrement tributaires de la politique sportive de la Fédération Wallonie Bruxelles. Pour le reste, tous les départements ont eu à cœur de rester dans la continuité pour leur travail habituel. Cependant, deux postes budgétaires ont été sensiblement modifiés. Tout d'abord, le 1054. La nouvelle titulaire du département souhaite dynamiser l'image de l'AWBB et aussi répondre aux souhaits de visibilité des sponsors.

Ensuite, le 1031, le département informatique et multimédia. Après bien des difficultés rencontrées par l'AWBB et tous ses intervenants, à commencer par les clubs, nous ne pouvons que constater, malgré nos plaintes, nos réclamations, nos appels téléphoniques, la défaillance régulière du système informatique. Le personnel s'arrache les cheveux. Alain, responsable des contacts avec Informat ne peut que constater l'incurie de cette société qui en plus ne sait plus nous servir en français. Si cela fonctionnait encore, ce serait un détail mais quand il faut rechercher un intervenant, cela devient pénible. Informat, depuis un an, n'assure plus les mises à jour du logiciel comptable Exact. Et en ce qui concerne Dimasport, que des dysfonctionnements. Bref, le conseil d'administration a décidé de changer de fournisseur informatique. Et évidemment, cela se traduit dans le budget. Le développement sportmanagement se fera en 2014 et le développement comptabilité a commencé pour être opérationnel pour le 1^{er} janvier 2014. Le coût de fonctionnement sera réduit de tiers par rapport à la dépense actuelle. Reste le coût de développement, dont le coût est estimé à 153.000 euros, est une dépense « one shot ». Sous réserve de trouver des facilités de paiement avec le fournisseur, le conseil d'administration a décidé d'imputer à cette dépense les bénéfices reportés des années antérieures et ainsi réaliser une opération blanche.

Richard Brouckmans (Liège) : je voudrais vous poser une question concernant le dossier BMC. Quels sont les frais honoraires déjà payés à ce jour et contre qui exactement le procès a-t-il été intenté ?

Jean-Pierre Delchef (président) : le dossier BMC ne fait pas partie du budget 2014. On met à l'heure actuelle et de manière récurrente depuis 10 ans un montant pour paiement des honoraires. Si vous souhaitez des informations sur le coût, on pourra vous le donner lors du bilan 2013. D'autant plus qu'il y a une dernière facture adressée par l'avocat commun AWBB-VBL, puisque nous avons les mêmes intérêts en la matière pour laquelle j'ai demandé un complément d'information. Je propose de retenir de manière informelle votre question pour le bilan 2014, à savoir pour la prochaine assemblée, afin de pouvoir vous répondre de manière complète. Le dossier est toujours en cours d'expertise devant la cour d'appel d'Anvers. Je fais confiance à la justice même si elle me paraît un peu lente à statuer. Et pour répondre à votre première question, c'est une action qui oppose la FRBB à la BMC puisque le contrat date d'avant la création de l'AWBB mais BMC a demandé à la cour que l'AWBB et la VBL soient mis en cause comme étant successeurs de la FRBB. On se casse la tête depuis des années pour expliquer, preuves à l'appui, que si on est les successeurs légitimes de la FRBB, en matière de sponsoring, ce n'est pas le cas. L'ADEPS n'est pas un sponsor mais un pouvoir subsidiant et la FRBB n'est pas reconnue par l'ADEPS. Les quelques sponsors que la FRBB avait, nous ne les avons pas et de ce fait là, il y a une totale distinction à

faire. L'AWBB a été citée à comparaître au même titre que la VBL mais de là à ce que BMC cite à comparaître les présidents de l'AWBB de la VBL et de la FRBB à titre personnel. Nous avons dû expliquer que nous n'étions pas présidents au moment du contrat Pourquoi ? Pour faire pression.

Plus de questions

6 Approbation du budget de l'année civile 2014

| LGE 9 | | | HAI 8 | | | BBW 6 | | | NAM 4 | | | LUX 3 | | | TOTAL | | | Abst |
|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|------|---------------|----|---|------|
| Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | T | P | C | |
| 3 | 0 | 6 | 7 | 0 | 1 | 4 | 1 | 1 | 2 | 0 | 2 | 2 | 0 | 1 | ³⁰ | 18 | 1 | 11 |

Jean-Pierre Delchef (président) : y a-t-il des justifications pour les abstentions ?

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : nous les avons déjà données

Gérard Trausch (Namur) : je suivrai les conseils de la commission financière par rapport à la forme. Pas par rapport au fond. Important pour le conseil d'administration de pointer les éléments importants.

Jean-Pierre Delchef (président) : si vous me dites que vous vous abstenez pour la forme, je trouve ça logique. Mais vous l'avez voté, on ne revient pas dessus. Le vote est global. Les gens ne comprendront pas que vous vous êtes abstenus pour la forme uniquement. Et je tiens à rappeler ce que j'ai dit mardi passé :

1 les solutions en interne ont été trouvées,

2 vous l'avez voté.

En ce qui concerne le bilan, on va externaliser cette opération, ce qui veut dire que la responsabilité au niveau de la forme du bilan ne reviendra pas au conseil d'administration.

Plus d'autre justification d'abstention

7 Approbation des interprétations données par la Commission Législative

Néant

8 Interpellations et motion de confiance

Néant

9 Election de Mme Bresmal au sein du conseil d'administration (doc6)

Jean-Pierre Delchef (président) : rétroactes : nous avons acté, lors l'assemblée générale de juin 2013, la démission de Mme Dominique Doyen. Pour respecter l'application article 15.6 du décret du 8.12.2006, nous nous sommes inquiétés de trouver une nouvelle candidate pour siéger au sein du conseil d'administration. Je suis d'accord avec vous pour reconnaître que l'article PA22 des statuts prévoit les élections au mois de juin mais à situation exceptionnelle, solution exceptionnelle. Si nous voulons éviter des problèmes, quels qu'ils soient, avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous devons procéder de la sorte. Alors que la cooptation respectait nos statuts mais la cooptation n'est plus envisageable, juridiquement parlant, nous avons opté pour vous demander d'approuver l'élection de Mme Bernadette Bresmal aujourd'hui jusqu'à l'assemblée de juin 2014, durant laquelle le vote pour un mandat de 5 ans sera proposé.

Mme Bernadette Bresmal (Luxembourg) : bonjour à tous. J'ai 52 ans, je fais partie du basket depuis une bonne quarantaine d'années. J'étais membre du conseil judiciaire luxembourgeois depuis 15 ans. Je suis amoureuse du basket depuis toujours, mon mari arbitre fils joueur et très motivée pour faire partie du conseil d'administration.

Jean-Pierre Delchef (président) : merci Bernadette. On apprécie beaucoup ton engagement. Elle a souhaité faire le tour la maison avant de prendre l'une ou l'autre responsabilité au sein du conseil d'administration. C'est une première et après y avoir réfléchi, nous avons accepté. Ce n'est certainement pas une attitude déplacée, loin de là. C'est une attitude réfléchie qui permettra à Bernadette de déterminer son avenir au sein du conseil d'administration en connaissance de cause.

Paul Bayard (Liège) : à quel club êtes vous affiliée ?

Bernadette Bresmal (Luxembourg) : Libramont

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : je n'ai rien du tout contre Mme Bresmal, que je vois pour la première fois aujourd'hui mais je me pose la question. Vous dites à situation exceptionnelle ? Mais Mme Bresmal n'aurait-elle pas pu venir en tant qu'invitée au conseil d'administration jusque juin 2014 ? Vous dites également que c'est conformément au décret mais y a-t-il urgence à ce point ?

Jean-Pierre Delchef (président) : vous le savez, nous sommes logiquement et légitimement contrôlés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Que l'on joue avec un ballon carré ou que l'on joue à 15, ce n'est pas leur problème. Mais que les dispositions du décret soient respectées, là il y a contrôle chaque année puisque nous devons rentrer un plan programme chaque année, dans lequel on s'engage à respecter les dispositions du décret du 8.12.06. C'est pour justement éviter les questions que nous avons pris la responsabilité de vous soumettre le vote de l'élection de Bernadette aujourd'hui. Ce qui nous permet si on nous pose combien de dames nous avons au conseil d'administration, autant aller plus vite et trouver une solution qui permette de régulariser la situation. Je ne vous cache pas que la cooptation aurait été plus simple mais on ne peut pas, au vu de la loi sur les ASBL, qui précise que seule l'assemblée générale a la possibilité d'élire un membre au conseil d'administration et que la cooptation comme on la connaît dans pas mal de fédérations sportives, doit tomber en désuétude. Nous avons également invité Bernadette à suivre nos travaux, l'idée c'est de pouvoir formaliser sa présence. Lui permettre de se prononcer de manière identique à celle des autres administrateurs pour une durée déterminée.

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : avec Mme Bresmal en plus, le conseil d'administration a-t-il le quota féminin voulu ? J'ai oui dire que le quota allait augmenter

Jean-Pierre Delchef (président) : à l'heure actuelle nous respectons les dispositions de l'article 15.6 du décret. Je répète qu'une des ambitions du gouvernement, qui est reprise dans sa déclaration de politique gouvernementale d'il y a 4 ans, c'est d'aller plus loin mais il y eu des remarques et interventions pour dire que ça pose problème. Ça pose problème d'augmenter le nombre de l'autre genre dans les organes des différentes associations. Je suis membre du conseil supérieur des sports et sans dévoiler les secrets de ses travaux, je peux vous dire que ce dernier a dit non. Il appartient maintenant au gouvernement de poursuivre, le cas échéant, sa politique en la matière. J'ai pensé que la question pouvait être posée et j'ai consulté ce matin le site du parlement et le point n'est pas encore à l'ordre du jour d'une quelconque commission. Le projet tombera peut être de lui même. Mais aujourd'hui, à la question de savoir si nous respectons les quotas relatifs à l'article 15.6, la réponse est plus qu'affirmative.

Le bureau de dépouillement est composé des mêmes membres que précédemment.

Votes : 26 votes oui
 3 votes non
 1 vote blanc

10 Approbations des conventions et nominations faites par le conseil d'administration

10.1. Nominations des membres des organes judiciaires de l'AWBB (doc7)

Nomination de monsieur Claude Bougnet au Conseil Judiciaire de Liège

Pas d'intervention

| LGE 9 | | | HAI 8 | | | BBW 6 | | | NAM 4 | | | LUX 3 | | | TOTAL | | | Abster tions |
|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|------|---------------|----|---|-----------------|
| Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | T | P | C | |
| 9 | 0 | 0 | 8 | 0 | 0 | 6 | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | ³⁰ | 30 | 0 | 0 |

10.2. Nominations des membres des organes judiciaires de la FRBB (doc8)

Jean-Pierre Delchef (président) : traditionnellement, nous devons vous soumettre la nomination des membres des organes judiciaires FRBB. Vous n'êtes pas sans savoir que les organes judiciaires FRBB sont représentés paritairement par des membres VBL et AWBB. Il y a un coordinateur juridique de chaque ligue et pour l'AWBB, le conseil d'administration vous propose d'approuver la nomination de monsieur Jean-Claude Vandeput.

Pas d'intervention

| LGE 9 | | | HAI 8 | | | BBW 6 | | | NAM 4 | | | LUX 3 | | | TOTAL | | | Abster tions |
|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|------|---------------|----|---|-----------------|
| Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | T | P | C | |
| 9 | 0 | 0 | 8 | 0 | 0 | 6 | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | ³⁰ | 30 | 0 | 0 |

Jean-Pierre Delchef (président) : Au sein des organes judiciaires, nous avons désigné 6 membres et nous souhaitons vous demander l'approbation de leur nomination. Ce sont les mêmes membres que l'année dernière.

Pas d'intervention

| LGE 9 | | | HAI 8 | | | BBW 6 | | | NAM 4 | | | LUX 3 | | | TOTAL | | | Abster tions |
|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|------|---------------|----|---|-----------------|
| Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | T | P | C | |
| 9 | 0 | 0 | 8 | 0 | 0 | 6 | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | ³⁰ | 30 | 0 | 0 |

11 Mise à jour des statuts de l'ASBL et du ROI par urgence

11.1 Propositions de modification des normes de sanction (doc9)

Jean-Pierre Delchef (président) : il y a une proposition du conseil d'administration. Vous devrez d'abord vous prononcer sur l'urgence, ensuite sur le fond et après avis des deux procureurs régionaux. Suite aux deux dossiers que nous avons rencontrés l'année dernière (Rebond Neuvillois et Lambusart), où il y avait des falsifications de documents, pour permettre à des joueurs d'évoluer dans la compétition AWBB. Nous étions quelque peu interpellés par les décisions prises en appel et lors d'une discussion avec les membres du conseil d'appel, il a été relevé que dans les statuts de l'AWBB, il n'y avait pas de sanction spécifique pour le faux et l'usage de faux. La proposition qui est faite aujourd'hui, c'est de répondre à l'inquiétude des membres des organes judiciaires en la matière. Les procureurs régionaux qui ont été indirectement consultés ont marqué leur accord sur la proposition mais ont souhaité que l'on prévoie également une amende.

Fabrice Appels (Hainaut) : ce serait pour une durée illimitée avec un minimum de 5 ans pour une demande de recours en grâce

Pas d'autre intervention

Votes sur l'urgence :

| LGE 9 | | | HAI 8 | | | BBW 6 | | | NAM 4 | | | LUX 3 | | | TOTAL | | | Abster tions |
|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|------|---------------|----|----|-----------------|
| Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | T | P | C | |
| 0 | 9 | 0 | 8 | 0 | 0 | 6 | 0 | 0 | 3 | 1 | 0 | 3 | 0 | 0 | ³⁰ | 20 | 10 | 0 |

Interventions sur le fond :

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : loin d'être contre le fait de m'opposer au faux et usage de faux. Loin de moi la pensée de cultiver ce genre de sport qui se pratique et que nous n'approuvons pas. Néanmoins, certains membres du groupe dont je me fais le porte parole, se demandent si on ne devrait pas prévoir deux degrés de sanctions et non pas un seul degré. Je m'explique : le secrétaire qui vous envoie la mutation met un accent, ou oublie un accent ou écrit le nom en deux mots ou oublie un mot. A partir de ce moment là, ne devrait-on pas non plus faire une distinction entre jeunes et seniors. Vous me direz qu'il est difficile de vérifier si ces erreurs sont voulues ou non. Ma question est la suivante : nous avons voté contre l'urgence à Liège parce que l'on voudrait que l'on réfléchisse à tout cela. Et maintenant que le vote en urgence est posé, j'interviens et demande que l'on y réfléchisse.

Gérard Trausch (Namur) : je regrette que seulement deux cas soulignés par le président induisent une modification des statuts dans l'urgence. Il aurait été justifié de réfléchir aux nuances à apporter à la sanction. La sanction illimitée avec un minimum de 5 ans me paraît fort sévère et devrait être nuancée. Sans doute pas dans son application étant donné qu'il y a toujours le PJ60, où l'on parle de tentative de fraude, mais je regrette que deux cas présentés induisent une urgence et un vote qui, me semble t'il, manque de nuance.

Pierre Vancabeke (Bruxelles Brabant Wallon) : je présume que lorsqu'une sanction sera prise, que le conseil judiciaire concerné fera une enquête et pourra dans certains cas se rendre compte qu'il s'agit d'une erreur voulue ou non. Si nous votons aujourd'hui, rien ne nous empêche d'apporter des modifications aux textes mais il était important de voter aujourd'hui.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : simplement pour préciser à l'attention des organes judiciaires qu'il faut une intention de commettre un faux pour que l'infraction soit réalisée. Et que donc le fait de commettre une erreur ou le fait de dire « Vous auriez du savoir » ne suffit pas, il faut l'intention de réaliser un faux ou d'user un faux. Cette notion peut être prise en compte pour guider les futures décisions.

Michel Fohal (Hainaut) : pourrait-on étudier la possibilité d'utiliser le numéro de registre national ? Pour certaines choses de la vie de tous les jours, il faut l'utiliser ça permettrait d'éviter un certain nombre de cas.

Jean-Pierre Delchef (président) : au risque de nous répéter, la commission pour la protection de la vie privée nous interdit d'utiliser le registre national, considérant que les objectifs que nous souhaitons atteindre en matière d'identification des joueurs peuvent être résolus autrement. On a été leur expliquer, c'est non. Rappelez-vous que la commission pour protection de la vie privée a un pouvoir d'injonction en la matière et je ne veux pas avoir d'autres problèmes avec eux.

Pour répondre sur l'urgence, c'est pour donner un signe fort à nos dirigeants de clubs. Vous connaissez les deux dossiers qui ont initiés la proposition du conseil d'administration. Il est particulièrement insupportable que des clubs passent un, outre les décisions de refus du conseil d'administration. Deux falsifient volontairement l'affiliation de joueurs et joueuses disputant des rencontres en championnat à montée et descente.

Rien n'interdit que le signe fort d'aujourd'hui soit amélioré, revu en mars. Notre obligation était de répondre d'une manière précise à la demande des conseils judiciaires. Nous donner comme argument que comme il y a défaut au niveau des normes de sanctions, on peut statuer de quelque manière que ce soit, nous ne pouvons pas l'admettre.

Nos clubs, nos dirigeants, nos membres doivent être mis au courant que le faux et usage de faux soit sanctionné plus que sévèrement. On ne parle pas d'erreur, on parle de faux avec intention de frauder ou falsifier des documents officiels. Si quelqu'un s'est trompé dans une identité, on modifie cela tout de suite. Il n'y a pas la volonté de tricher ou

d'affilier deux fois la même personne dans deux clubs différents. Il s'agit ici de faire table rase du passé. Rien n'empêche que pour les assemblées générales suivantes, nous puissions revoir le texte, l'amender ou encore le préciser mais il faut que nous donnions les moyens à nos conseils judiciaires pour 2013-2014, de statuer sans aucun problème de norme de sanction.

Gérard Trausch (Namur) : par rapport à l'amende ?

Jean-Claude Vandeput (procureur régional) : de 1250 euros à 2500 euros et pas de possibilité de demander de grâce avant la fin de la sanction minimale

Jean-Pierre Delchef (président) : c'est cela, sachant que quelqu'un qui est radié ne paiera pas

| LGE 9 | | | HAI 8 | | | BBW 6 | | | NAM 4 | | | LUX 3 | | | TOTAL | | | Abster tions |
|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|------|---------------|----|---|-----------------|
| Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | Pour | Contr | Abst | T | P | C | |
| 9 | 0 | 0 | 8 | 0 | 0 | 6 | 0 | 0 | 3 | 1 | 0 | 3 | 0 | 0 | ³⁰ | 29 | 1 | 0 |

Texte voté : le faux et usage de faux en matière d'affiliation, de mutation ou de certificat médical est sanctionné d'une suspension d'une durée illimitée avec un minimum de 5 ans et d'une amende de 1.250 € à 5.000 € sans possibilité de demander de grâce avant la fin de la sanction minimale.

12 Présentation du projet mini-basket par la direction technique pour la saison 2014-2015

Jean-Pierre Delchef (président) : Nous allons vous demander toute attention sur la présentation du projet, qui sera présenté par notre directeur technique

Michel Regnier (Namur) : avant que Raphaël Obsomer ne commence, serait-il possible de prévoir une large publicité sur ce qui vient d'être voté ?

Jean-Pierre Delchef (président) : ce sera publié dans la prochaine news comme première information

Fabrice Appels (Hainaut) : est-ce que l'urgence induit l'application immédiate ?

Jean-Pierre Delchef (président) : effectivement

Raphaël Obsomer (directeur technique) : Bonjour à tous. Je ne vais pas reprendre tous les détails de ce projet mais je pense que ce serait bien de recadrer un peu les étapes que l'on a franchies. Depuis 2002, date de mon entrée en fonction à l'AWBB, nous avons essayé de mettre en place ce genre de projet, qui pour différentes raisons, n'a pas vu le jour. Il était dans des cartons depuis très longtemps et une des principales pierres d'achoppement, c'étaient les moyens de le mettre en œuvre puisque ça nécessitait beaucoup de matériel pour les clubs qui voulaient y adhérer. Quand nous avons présenté ce projet au Ministre il y a trois ans, il nous a dit que si on avait besoin d'un « one shot » pour donner un élan à ce projet, il était prêt à le faire. C'est donc une des raisons pour lesquelles on s'est penché à nouveau sur ce projet là pour parvenir à une version que l'on pouvait mettre en place l'année prochaine avec non seulement des moyens pédagogiques déjà présents auparavant mais en plus des moyens financiers pour le mettre en place dans les clubs.

Ce que je vous propose aujourd'hui est toujours au stade de projet mais avec un calendrier, afin de pouvoir mettre en place un groupe de travail composé de représentants de toutes les provinces et de la direction technique. Vous serez tenus au courant des étapes franchies par ce groupe de travail. Ce projet concernerait les joueurs de catégorie U5 à U13. Encore une précision : il ne faut pas mélanger le 3 et 3 et le 3 x 3. Le 3 x 3 est une formule de jeu pour adultes, que la FIBA veut mettre en place.

Ce mini-basket, c'est replacer l'enfant au centre du jeu. Je crois que les évolutions au niveau du matériel et les évolutions pédagogiques ont fait que l'on peut changer le jeu sans simplement tout miniaturiser pour l'enfant. Nous réfléchissons actuellement à développer de nouvelles formes de jeu adaptées à l'enfant. On veut absolument rester simple pur que ce soit simple aussi pour les enfants, les coaches et les clubs. Les autres grandes idées qui ont surgi lors de nos différentes réunions, c'est un projet pédagogique identique à toutes les provinces, les provinces restent responsables de leur organisation, d'avoir des formules aller-retour avec deux clubs comme actuellement mais aussi des formules aller-retour à

trois ou quatre clubs. En fonction des dispositions des salles et des clubs, on peut avoir des formules variables. Mais l'organisation et la formule pédagogique reste la même, quelque soit la province. Une autre idée intéressante était de faire des organisations interprovinciales.

Depuis deux ans, grâce au plan basket, les clubs peuvent déclarer l'achat de matériel spécifique au mini-basket. La fédération a disposé d'une enveloppe de 250.000 euros pour mettre ce projet en place et grâce à des actions et du sponsoring, nous sommes arrivés à une enveloppe de 400.000 euros. Ce budget permettra d'acquérir du matériel qui sera redistribué aux clubs. Le groupe de travail doit déterminer comment distribuer ce matériel et comment le récupérer si les clubs ne tiennent pas leurs engagements. Actuellement, il y a 100 panneaux, 6000 chasubles, 6000 ballons, tout le matériel pédagogique.

En plus du plan basket, en plus du matériel que je viens d'évoquer, il y a possibilité pour les clubs d'acquérir du matériel subventionné à 75 % par l'ADEPS.

Je pense que tout est réuni pour qu'il n'y ait pas d'obstacle financier ou matériel à la mise en place de ce projet.

En plus de cela, nous avons prévu deux journées par province pour venir faire la promotion du projet et montrer directement comment ca se passe. Il y a vrai « esprit Mini basket » à développer et à promouvoir. De même, un petit bracelet a été prévu pour chaque enfant, en signe d'appartenance au mini basket.

Ce genre de changements a bien évidemment des conséquences au niveau statutaire. Impose-t-on le mini basket et si oui, l'impose-t-on en une fois ou en plusieurs étapes ? Ce qu'il faut prévoir également, c'est l'application d'un forfait. Que se passe-t-il si un club organise un tournoi pour 150 enfants et que seulement 90 enfants se présentent le matin. Il y a un manque à gagner pour l'organisateur, un investissement a été fait. Quelles sont les sanctions à prévoir dans ces cas là ? Les règles doivent être les mêmes dans toutes les provinces et les sanctions doivent être appliquées de manière identique. Voici le projet. Si nous voulons le mettre en place pour septembre 2014, il serait bien d'avoir les réponses à nos questions pour l'assemblée de mars 2014.

Jean-Pierre Delchef (président) : merci Raphaël. C'était donc une présentation en priorité à l'assemblée générale de ce jour sachant que le groupe de travail se réunit à termes réguliers et que les discussions lors de la dernière réunion, la problématique de présentation aux clubs a été abordée. De ce côté-là, l'approche qui avait été retenue, c'était une d'assemblée générale des clubs leur permettant de prendre connaissance de ce projet. L'option était que ces assemblées générales aient lieu dans le courant de mois de janvier au plus tard pour pouvoir poursuivre les travaux relatifs à la mise en place et à la préparation des modifications statutaires. Y a-t-il des interventions d'ordre général sur la présentation de ce projet ?

Michel Fohal (Hainaut) : merci Raphaël pour cette présentation très intéressante et souligner quelque chose de fondamental pour moi. Il faudra convaincre les entraîneurs qui fonctionnent autrement aujourd'hui. Et pour cela, il faudra expliquer ce qui ne va pas bien dans la formation actuelle des jeunes enfants et ce qui sera amélioré avec ce projet. Au niveau de l'aspect pédagogique et de l'apprentissage du basket, qu'est ce qui permettra d'aller mieux dans la nouvelle mouture ?

Fabrice Appels (Hainaut) : le calendrier mis en place. Le groupe de travail a besoin de savoir ce qu'il peut ou ne peut pas faire. Si vous saviez en discuter entre vous puisqu'il y aurait d'éventuelles modifications statutaires à faire au mois de mars. Ce n'est pas à partir du mois de mars que le groupe de travail va commencer à travailler. Il faut savoir avec quelles bases on débutera l'année prochaine. Au niveau des modifications statutaires, il faut savoir si on est d'accord sur le projet. Si oui, il faut commencer tôt, ce qui veut dire le mois prochain. Il serait intéressant d'avoir les avis des provinces pour le mois prochain lors de la législative du 18 décembre et un engagement pour le vote du mois de mars. Parce que si c'est pour faire travailler les gens pendant 3 ou 4 mois et émettre un avis contraire en mars, ce n'est pas logique et ce n'est pas comme ça qu'on arrivera à faire évoluer les choses. A titre personnel, avant de rendre un avis négatif ou positif, essayez d'aller voir des matches 3 et 3 ou un tournoi. Vous ouvrirez votre esprit et vous saurez mieux de quoi nous parlerons tous ensemble. Et vous saurez ce que vous allez apporter au basket, ce qui est très important. D'ici la prochaine législative, dans 3 semaines, nous avons le temps. Allez-y, discutez avec les organisateurs et prenez une décision non pas pour vous, non pas pour votre club mais pour le bien du basket.

Raphaël Obsomer (directeur technique) : je voulais ajouter deux choses, la première qui est importante à savoir, c'est que le soutien du ministre c'est cette année ou pas du tout. Le matériel, nous pouvons l'obtenir cette année et puis il

appartiendra aux clubs mais il n'y aura pas de renouvellement les autres années. La deuxième chose que je voulais ajouter, si ce projet est novateur pour notre fédération, on n'est pas du tout précurseur. Ca se fait en France, en Suisse, à la VBL. Ca se fait aussi en Wallonie, dans les autres disciplines sportives, qui sont concurrentes en termes de recrutement d'enfants. Et l'enfant ira où il s'amuse. A nous de mettre un jeu en place où l'enfant s'amuse et où il aura envie de revenir la semaine suivante.

Michel Thiry (Luxembourg) : il faudra changer un peu l'esprit, c'est le plus important. Fabrice Appels parlait de matches mais ce ne sera pas des matches, ce sera du jeu. Dans la culture 'basket' actuelle, ce sera difficile. Ce que je voudrais savoir, c'est si dans les provinces, on pourra encore faire du 5c5 ? Ou bien d'office jusque U10, ce sera du 3 et 3 et du 4 et 4 ?

Tu as parlé des U6 (3eme maternelles). Pour eux, il faudra revoir les statuts pour leurs affiliations, leurs mutations et leurs assurances. Sinon, le projet est assez alléchant.

Gérard Trausch (Namur) : est il possible de connaitre la proposition de la direction technique par rapport à cet aspect de prendre le tout en bloc ou bien faut il mettre en place une situation évolutive ? Tu as évoqué les poussins et pré-poussins mais au delà, y a-t-il une proposition de la direction technique ?

Raphaël Obsomer (directeur technique) : je vais répondre en deux temps. La première réponse se fera de manière théorique, idéalement, il faudrait tout mettre en place. La deuxième réponse est plus pragmatique : a-t-on les moyens de tout mettre en place en une fois ? Est-on prêt ? Je n'en sais rien. Nous devons en discuter au sein du groupe de travail. Nous devons voir avec les responsables des provinces, la faisabilité de la mise en place. Entre l'idée théorique, l'idée pédagogique et la réalisation pratique, il y a une marge. Ne nous mettons pas sur le dos de tout faire en une fois et puis de nous griller nous-mêmes. Il y a du pour et du contre mais c'est le groupe de travail qui doit plancher là-dessus. J'ai encore une remarque par rapport aux entraîneurs : quand on parle avec eux, il en ressort que l'AWBB leur fournit un discours incohérent. On leur demande de faire une telle chose mais ce n'est pas possible en pratique. Ou bien les dirigeants de clubs ne veulent pas les inscrire en 3et3. On a les entraîneurs disponibles pour le faire mais il faut leur donner les moyens de le faire sur le terrain. Depuis l'année passée, on a cette filière de formation exclusivement jeunes et on constate qu'il y a plus d'entraîneurs féminins que masculins, désireux de travailler avec les petits. Contrairement à auparavant, on cette filière de spécialisation chez les petits. On a beaucoup plus d'entraîneurs féminins qui restent et qui continuent la spécificité des petits. Avant, les filles partaient puisqu'il n'y avait pas de progression possible.

Michel Regnier (Namur) : s'il appartient aux parlementaires de voter, les parlementaires sont aussi les représentants des clubs. Est-il prévu d'aller vers les clubs pour les faire adhérer à cette proposition ? Une rencontre dans chaque province ?

Raphaël Obsomer (directeur technique) : Jean-Pierre Delchef en a parlé tout à l'heure. On a proposé aux responsables provinciaux que la direction technique passe dans chaque province pour pouvoir expliquer directement aux clubs le projet. Le premier à réagir c'est le Hainaut, qui nous a déjà invités pour le 7/02/14.

Michel Regnier (Namur) : il faut quand même reconnaître que le délai est assez court

Raphaël Obsomer (directeur technique) : la balle est dans le camp des provinces. A elles de nous proposer une date.

Fabrice Appels (Hainaut) : j'ai été invité en tant que président de la commission législative à la première réunion du groupe de travail et la discussion s'est justement portée sur la publicité. La publicité peut se faire de différentes façons : matraquage, mails, mais on ne lit les mails que si on veut bien. Les statuts permettent à toutes les provinces de faire deux assemblées provinciales par an. L'optique prise par le Hainaut, ce n'est pas d'inviter les clubs comme pour une réunion décentralisée. L'idée du Hainaut, c'est d'imposer aux gens d'y aller, parce qu'en l'imposant, on sera sur que l'information passe. Mais chaque comité provincial fait ce qu'il veut dans sa province.

Pierre Vancabeke (Bruxelles Brabant Wallon) : petit inconvénient, c'est que certains clubs vont dire que pas d'équipe jeunes et donc ils ne seront pas intéressés. Est-ce qu'on pourrait permettre à ces clubs là de ne pas venir à cette deuxième assemblée ?

Fabrice Appels (Hainaut) : c'est aux provinces à gérer cela. Ne continuons pas ce débat, laissons à chaque province le soin de gérer leur organisation.

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : pour une question d'organisation, est il possible avoir les documents pour notre prochaine réunion décentralisée ?

Paul Groos (Luxembourg) : en matière de promotion, est-il possible refaire la même présentation, la filmer et mettre sur AWBBtv et donc tout le monde peut y accéder quand il veut

Jean-Pierre Delchef (président) : nous pouvons transmettre à chaque secrétaire des parlementaires la présentation, elle sera également sur AWBBtv ainsi que le premier module de cours.

Merci Raphaël pour cette présentation, merci pour vos premières réactions. Le timing est court mais nous sommes persuadés d'y arriver. Le 14/12/13, pour ceux que ca intéresse, il y aura une animation 3 et 3 dans les installations de l'Excelsior, à Neder-Over-Hembeek, de 9 à 12 heures.

13 Divers

Jean-Pierre Delchef (président) : nous avons un point divers transmis par la province du Luxembourg

Michel Thiry (Luxembourg) : si le groupement parlementaire du Luxembourg comprend la réforme des entraîneurs, à savoir la qualité de la formation, nous sommes un peu contrariés par la façon de demander les licences techniques. Je pense qu'on oublie que la majorité des clubs sont bénévoles, travaillent la journée, ont une famille et doivent de plus se plier aux changements imposés par la fédération. Sans une information claire et précise, sans un outil informatique performant et convivial, comment voulez vous que les clubs s'y retrouvent si de nouvelles dispositions sont demandées trop régulièrement. Chaque année, il y a de nombreux changements de secrétaires, et les bénévoles doivent se farcir sans cesse de nouvelles règles. Le conseil d'administration a compris cela puisqu'il a décidé de postposer la régularisation au 31.12.13. Nous estimons cela insuffisant. En tant que représentants de clubs, nous souhaitons que cette décision soit prolongée jusqu'au 30.06.14. Notre motivation, c'est de permettre au système informatique de corriger le tir en termes de gratuité de la seconde licence. Permettre au système informatique de prévoir un document unique où il suffirait de cocher la demande des clubs tout en respectant la nouvelle réglementation. Permettre aux instances d'expliquer aux assemblées provinciales les changements et faire comprendre aux secrétaires qu'un coach doit avoir deux licences même s'il peut coacher toutes les équipes d'un même club. Merci pour votre écoute.

Jean-Pierre Delchef (président) : merci mais étant donné qu'il n'y a pas de vote sur les divers, le conseil d'administration examinera la suggestion lundi lors de sa réunion.

Pas d'autres divers.

Jean-Pierre Delchef (président) : Je vous remercie de votre présence et de votre participation. En tenant compte des décisions prises aujourd'hui, soyez assuré que le message a été entendu en ce qui concerne la forme du budget.

L'Assemblée générale se termine à 12h00



Jean-Pierre **Delchef**
Président



Lucien **Lopez**
Secrétaire général